



SNEP- F.S.U.

Syndicat National
de l'Éducation Physique
de l'enseignement public

Dispensé de timbrage

Strasbourg CTC

Date de publication
17 décembre 2009



Directeur de la publication :
Elisabeth Poggi

Imprimé par nos soins
N° de CPPAP : 0311 S 06182



Académie de Strasbourg

10 rue de Lausanne 67000 Strasbourg

N° 139 2.50 €

Bimestriel Compris dans la cotisation
Décembre 2009

SNEP-FSU

10 rue de Lausanne 67100 Strasbourg

Sommaire

P2 *Edito*

P3 *Préparation du mouvement intra 2010*

P4 *CAPA du 10/12 avancement d'échelon*

P5 *Appel au militantisme et les postes 2010*

P6 *Enquête sur l'accompagnement
éducatif*

P7 *Se re-syndiquer*

P8 *Grille des cotisations*



Calendrier des CAP FPMA et GT

Coprs	Objet	Date	Horaire
Prof EPS et CE	Avancement d'échelon	10 décembre 2009	10h00
Prof EPS et CE	GT Barème inter	21 janvier 2010	matin
AGREGES	Liste d'aptitude	17 mars 2010	14h00
Prof EPS et CE	Notation	30 mars 2010	matin
AGREGES	Hors classe et Notation	1 avril 2010	14h00
TOUS CORPS	GT Congés formation professionnelle	7 mai 2010	14h00
TOUS CORPS	GT Dossiers médicaux	20 mai 2010	09h00
Prof EPS et CE	GT Barème intra	25 mai 2010	journée
TOUS CORPS	GT Postes spécifiques	31 mai 2010	14h00
Prof EPS et CE	Mvt intra	16 juin 2010	9h30
Prof EPS et CE	CAPA Hors classe et titularisation	25 juin 2010	14h00
TOUS CORPS	GT Révision d'affectation	1 juillet 2010	14h00
EPS	Affectation TZR	12 juillet 2010	journée



PERMANENCES

Pour le Bas-Rhin

SNEP FSU

10 rue de Lausanne Strasbourg

03 88 14 00 42

Le mercredi de 17h à 19h30

Pour le Haut-Rhin :

SNEP FSU

19 Bd WALLACH Mulhouse

03 89 64 16 61

le 1° lundi du mois de 19h00 à 21 h00

Bulletin de la Section Académique du Syndicat National de l'Éducation Physique (SNEP)

Directeur de la publication : E. POGGI, 2 rue des Hirondelles 67201 ECKBOLSHEIM - CCP SNEP SR STRASBOURG 804 34 N

N° d'inscription à la Commission Paritaire : 0308 S 06182. Abonnement compris dans la cotisation. Imprimé par nos soins.

SNEP FSU 10 rue de LAUSANNE 67000 STRASBOURG - Tél. fax répondeur : 03 88 14 00 42

Snep.strasbourg@wanadoo.fr

La réforme générale des politiques publiques (RGPP) ainsi que la réforme de l'administration territoriale (REATE) pèsent sur les fonctions publiques **d'Etat, Territoriale et Hospitalière**, de manière identique et massive.

Cela se traduit par une baisse conséquente des recrutements et le non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite, (en EPS un recrutement sur trois départs depuis trois ans). **On assiste à un véritable plan social dans la fonction publique.** Cette diminution des postes statutaires a pour conséquence l'augmentation de la précarité à travers le recrutement de personnels contractuels et vacataires afin de satisfaire les besoins.

Par ailleurs les **conditions de travail** se dégradent, et de plus en plus de collègues se voient obliger d'assurer leur service sur deux voire trois établissements.

Les **mutations** quant à elles deviennent de plus en plus problématiques dans la mesure où les postes libérés se font de plus en plus rares rendant dans certains cas et pour certains collègues, la mutation quasiment impossible.

C'est aussi une stagnation sans précédent des **rémunérations des agents**, la politique salariale du gouvernement tend à

TRAVAILLEZ PLUS
GAGNEZ MOINS



minorer la part indiciaire pour favoriser la part indemnitaire (PP ; HSE ; HSA ; Accompagnement Educatif). Elle facilite la mise en place d'une nouvelle politique de gestion des personnels, elle prend appui sur les principes managériales du privé avec pour conséquences l'individualisation, et la concurrence entre les personnels.



Pour finir, cette contre-réforme s'attaque également à **la formation**. Celle des jeunes notamment : le Bac pro en trois ans en est un exemple car elle tend à exclure un certain nombre d'élèves qui pouvaient espérer réussir dans un cursus de quatre années qui lui disparaît avec la suppression des BEP.

Mais que dire de la réforme sur **la formation des enseignants** qui se met en place contre l'avis de tous les acteurs concernés et qui en l'état, avec la suppression programmée des IUFM qui par voie de conséquence réduit la formation professionnalisante à une peau de chagrin, débouchera sur une dégradation sans précédent ?

C'est effectivement à une véritable rupture sociale à laquelle on assiste où les solidarités auront de moins en moins leurs places, ou la concurrence entre les personnes sera généralisée renvoyant les injustices les échecs à la seule responsabilité individuelle.

Le SNEP avec la FSU fera tout pour s'opposer à ce **démantèlement** et compte sur votre engagement votre solidarité, notamment en venant nous rejoindre dans nos luttes mais aussi par l'intermédiaire votre bulletin d'adhésion.

Monsieur Pierre, Secrétaire Général, a convenu des difficultés engendrées par le manque de postes, atténuées (?) par le nombre de départs à la retraite ...

Pour lui, la communication aux collègues du « projet » par l'administration avant la tenue de la FPMA n'a pas soulevé de problèmes particuliers et même permis un contact en direct entre le personnel administratif et les collègues.

Le SNEP tient à signifier son scepticisme quant à l'intérêt et à la signification réelle de cette nouvelle procédure et a demandé que les documents parviennent en même temps aux Commissaires Paritaires pour avoir le temps de les étudier.

A eu lieu un échange de questions-réponses entre le SNEP et l'Administration.

Sur le rééquilibrage des ZR, on peut douter de sa pertinence quand on constate que des collègues en mesure de carte scolaire sont finalement renommés au même endroit...

Malgré cela, le SNEP craint à nouveau que l'on ne dispose plus de titulaires remplaçants en nombre suffisant et que l'on voie arriver de nombreux contractuels et vacataires, ce qui a été le cas dès la fin septembre 2009 (vacataires à Mulhouse, appel à candidatures dans le journal et sur le site du Rectorat !).

Les statistiques font apparaître au final une baisse des possibilités de mutation (17 % de demandes satisfaites cette année) si l'on met de côté les mesures de carte scolaire et autres mutations « obligatoires » comme les collègues nouvellement nommés dans notre académie.

Nous tenons à rappeler que derrière la froideur des statistiques, il y a des hommes et des femmes qui vivent parfois des situations difficiles et qui se voient encore cette année refuser tout espoir de mutation.

L'examen des 190 demandes pour 75 nouvelles affectations a permis d'améliorer 4 mutations dans l'intérêt des collègues concernés sur proposition du SNEP.

2 demandes conjointes non-satisfaites ont été réexaminées par l'Administration qui s'était engagée à rechercher une solution d'affectation à titre provisoire, affaire que nous avons suivi avec attention, malgré les difficultés liées à l'affectation des TZR lors de la commission d'affectation de juillet (critères non explicites).

Le SNEP a relevé aussi le cas d'un retour d'Outre Mer qui a bénéficié de l'attribution exceptionnelle et hors barème de 1000 points, et a demandé une

explication. Monsieur Bohn, DRH, l'a justifiée comme une volonté de l'Administration d'assurer le résultat favorable « pour récompenser un effort de mobilité digne d'intérêt » (sic) ... Le SNEP qui a constaté que le barème s'appliquant à ce cas permettait à lui seul de satisfaire la demande sans avoir besoin de faire jouer un passe-droit supplémentaire, a demandé le retrait de cette procédure exceptionnelle .

Au bout d'un échange parfois vif, Monsieur Pierre a tranché : << les 1000 points ont été attribués, ils sont maintenus... >>

En conclusion de cette réunion très dense, les Commissaires Paritaires du SNEP ont pu trouver confirmation de la pertinence et de la justesse de leurs interventions.

En effet, la politique de suppression des emplois publics (diminution des DHG des établissements, non-remplacements de départs à la retraite, suppression de postes et diminution du nombre de postes aux concours) a conduit à appauvrir considérablement les possibilités de mutation.

Les Commissaires Paritaires du SNEP pensent avoir montré, par leur travail scrupuleux pour le respect dans la transparence des droits de tous les collègues, tous les risques qu'induirait la remise en cause du Paritarisme concoctée par N. Sarkozy et son équipe.

Il est plus que jamais nécessaire que la profession, avec le SNEP, soit vigilante sur cette question, et qu'ensemble nous faisons avancer la bataille des Postes, seule véritable solution pour ne pas voir s'assécher le droit à mutation.

Les Commissaires Paritaires du SNEP-Strasbourg :

Christine Gambert, Cathy Harthong, Alexandra Tardivier, Christophe Ansel, Pascal Forster, Christophe Guth, Bertrand Horny, Eric Klainguer, Jacques Pepin, Patrick Rigaud, Angelo Romano, Frédéric Salaun.



Déclaration liminaire

Dans un premier temps, nous tenons à remercier les services du Rectorat pour leur disponibilité et la mise à disposition des documents relatifs à cette CAPA aussi bien par informatique qu'en version papier, nous permettant de réaliser le travail que nos missions requièrent dans les conditions les meilleures.

Le SNEP fait part de sa profonde inquiétude face à la baisse constante des personnels, due à la fois au non remplacement des départs à la retraite et au manque de recrutement et de sa détermination à défendre ses convictions pour un droit à une éducation physique et sportive faisant partie intégrante d'un système d'éducation, complet, juste et pour tous. Cette éducation ne pourra se réaliser sans un réel respect du métier d'enseignant d'éducation physique et sportive et au-delà du métier d'enseignant tout court.

Dans l'état actuel des choses et dans le cadre des promotions d'échelon nos revendications demeurent les suivantes :

Considérant que le système d'avancement actuel (note administrative + note pédagogique) est trop souvent subjectif et trop dépendant des dates d'inspection, le SNEP demande un avancement uniforme pour tous au meilleur rythme.

Si ce système devait perdurer, le SNEP demande à nouveau à ce que chaque collègue puisse avoir les mêmes chances de prouver ses capacités grâce à une inspection pédagogique réalisée l'année scolaire précédant sa promouvabilité au grand choix.

Ceci doit pouvoir s'effectuer avec la meilleure évaluation possible du fonctionnement du système éducatif et de ses acteurs, en synergie avec une formation initiale et une formation continue repensées, accompagnant, et non pas sanctionnant, l'enseignant tout au long de sa carrière.

A ce titre la réforme en cours de la formation initiale (mastérisation) ne laisse pas de nous inquiéter, particulièrement la question des stages en responsabilité.

Les commissaires paritaires du SNEP

**Avancement d'échelon 2009-2010
Les barèmes des promus**



	Grand choix		Choix	
	1er	dernier	1er	dernier
Du 4 au 5	81.300	79.200		
Du 5 au 6	85.000	80.600	81.900	78.000
Du 6 au 7	88.300	84.500	85.700	82.500
Du 7 au 8	90.000	88.000	90.000	84.300
Du 8 au 9	94.500	90.800	91.600	87.900
Du 9 au 10	95.000	93.200	93.500	91.100
Du 10 au 11	96.500	95.100	96.000	90.600

Que dire du SNEP dans l'académie de Strasbourg ?

Le SNEP, c'est avant tout une activité syndicale présente toute l'année dont la finalité est de défendre les intérêts d'une discipline et de toute une profession.

Il n'est donc pas surprenant que **l'adhésion d'une grande majorité des collègues** se confirme lors des élections professionnelles. Les élus sont des professeurs d'EPS dont le rôle dans les différentes commissions paritaires (mutations, médicales, avancement...) n'est plus à démontrer. Pour exemple, lors du dernier (2208/2009) mouvement interne à l'académie, la vigilance des commissaires paritaires s'est avérée bien utile pour défendre le principe d'équité pour tous, d'égalité de tous, dans les règles du mouvement.

Le SNEP académique, c'est aussi **une offre de formation** allant des stages pédagogiques (basket en 2009, boxe française-judo en 2008), où l'on peut prendre le temps de partager une conception du métier, de confronter des pratiques, aux stages « corpo » qui permettent de se doter d'outils utiles au décryptage de notre fonction ou encore de notre institution.

Certains se souviennent qu'en juin dernier (2009), une cinquantaine de collègues ont pu

échanger leurs points de vue **lors des « assises » organisées par le bureau académique** à Strasbourg. Les débats autour de l'accompagnement éducatif, des nouveaux programmes collèges, entre autres, sont la preuve qu'une partie de la profession s'interroge sur l'évolution actuelle de notre discipline.

A contrario de ces signes encourageants pour le SNEP académique, il faut dire que les commissaires paritaires comme les militants actifs des bureaux départementaux se retrouvent de plus en plus isolés, voire en difficultés pour être sur tous les fronts.

Le nombre d'adhérents et de militants tend à diminuer.

Que faut-il en penser ? Tout cela est bien paradoxal, n'est-ce pas ? Est-ce là le signe d'une cassure entre une partie de la profession et le SNEP académique ou plutôt le rejet de toute forme de militantisme ?

Quoiqu'il en soit, si le risque est grand de voir le SNEP affaibli, les quelques irréductibles militants actifs continueront de défendre les intérêts de la profession, de la discipline : par conviction.

Et toi, quelles sont tes certitudes par rapport à ta discipline, ton métier, tes élèves ?
Qu'as-tu à partager ?

Frédéric Salaün-Brugel

Recrutements 2010 en EPS : des progrès mais bien en dessous des besoins réels

Le ministère vient de rendre public le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement d'enseignants pour 2010.

En EPS, avec le passage de 400 à 450 postes au CAPEPS externe, de 15 à 18 à l'Agrégation externe, l'annonce de 40 postes au CAPEPS interne ré-ouvert cette année et le maintien des 100 postes à l'Agrégation interne, c'est un léger progrès enregistré sur 2009.

Cette progression est à mettre au crédit de l'action opiniâtre menée par le SNEP FSU, avec les enseignants d'EPS, pour dénoncer et mettre en évidence les dégâts entraînés, dans l'enseignement de l'EPS et l'animation du sport scolaire, par le non remplacement de deux enseignants d'EPS sur 3 partant à la retraite. De même, la réouverture du CAPEPS interne traduit la pression que le SNEP n'a cessé d'exercer en faveur de la titularisation des précaires en EPS.

Pour autant, les chiffres annoncés ne sont pas à la hauteur des besoins engendrés par les départs en retraite, les retards accumulés et la nécessité du développement de la pratique physique et sportive de la jeunesse. Les concours externes, les seuls à amener réellement de nouveaux enseignants dans les collèges, lycées et universités ne couvriront qu'à peine plus d'un départ en retraite sur trois (estimés entre 1200 et 1250) et le CAPEPS interne n'offre qu'un nombre limité de postes en regard du nombre de précaires en augmentation croissante.

Le SNEP FSU rappelle sa revendication de 1500 postes aux concours externes (CAPEPS et agrégation), de perspectives élargies de titularisation des précaires, d'un plan pluri annuel de recrutement d'autant qu'en EPS existe un vivier important d'étudiants STAPS intéressés par l'enseignement...

Communiqué de Presse du 11 décembre 2009

L'accompagnement éducatif volet sportif n'arrive pas à égaler l'UNSS

Au mois de septembre 2009 une enquête du SNEP Strasbourg portant sur 16 collèges de l'académie permet d'affirmer que l'accompagnement éducatif volet sportif (AEVS) n'a guère pris puisqu'il ne concernait que 2,8% des 7254 élèves de ces établissements et encore ce n'était que sur une partie de l'année scolaire ! Ajoutons de suite que l'AEVS n'a existé que dans 8 collèges sur 16 et qu'il n'a été animé que par 8 professeurs EPS (sur 63) issus de 4 établissements. Les autres créneaux étant le fait d'intervenants extérieurs et plus rarement (2 fois) de personnels du collège, non-enseignant EPS.

Les orphelins de 16h concernés par cette mesure sont bien peu nombreux à s'y être aventurés, surtout en regard des 25% d'élèves licenciés à l'UNSS pour cette tranche d'âge.

Une évidence toutefois : cette mesure est comprise par les collègues ayant rempli l'enquête comme une attaque en règle de l'Association sportive et de l'UNSS (comment ne pas se souvenir du décret De Robien ou du changement de statut imposé aux directeurs UNSS). Plusieurs équipes pédagogiques EPS ont décidé de ne pas s'impliquer et ce pour des raisons d'installations sportives ou de manque de différence évidente entre l'AS et l'AEVS, une fois aussi une équipe unie refuse officiellement en Conseil d'Administration.



Les motivations des élèves pour l'AEVS sont clairement la possibilité d'avoir un entraînement, une séance supplémentaire de « sport ». Les parents et les contraintes de transport n'arrivent qu'après. L'affinité pour l'encadrant peut aussi intervenir.

Les motivations des profs d'EPS sont, semble-t-il, d'abord financières et ensuite liées aux partenariats sportifs. L'idée qu'il vaut mieux le faire soi-même correctement plutôt que de laisser quelqu'un d'autre mal le faire est aussi présente.

Si cette enquête met en avant que l'AEVS est marginal chez les élèves il n'en reste pas moins vrai qu'il prend, modérément, de l'ampleur chez les profs EPS, de 12,7% (08/09) à 14,2% (rentrée 2009). Le nombre d'intervenants extérieurs passant de 8 à 11 sur la même période.

Remarquons aussi que par 2 fois les chefs d'établissements ont « insisté » pour la mise en place de l'AEVS.

Terminons sur l'aveu du ministre Chatel en personne qui a remarqué que L'AE sportif n'a pas beaucoup de succès lors d'une récente audience avec le SNEP (le 26/10/09).

Quel est l'objectif non-avoué sinon d'externaliser l'activité sportive à d'autres intervenants peu qualifiés et moins rétribués ?

La raison d'être de l'AE ne serait-il pas politique et économique ?

Cette année, je reprends ma cotisation !

Cher-e collègue,

Une démarche habituelle

Nous nous adressons à chaque syndiqué-e n'ayant pas encore renouvelé son adhésion pour l'année scolaire en cours (1). Nous comptons bien sur le renouvellement de votre engagement. Nous savons que cette démarche est (quasiment) toujours bien comprise, la grande majorité des collègues sollicité-e-s confirmant leur souhait de poursuivre les luttes pour l'EPS, le sport scolaire, l'Ecole, le service public...confirmant aussi que le SNEP-FSU en est un vecteur décisif.

Nous voulons penser qu'il s'agit davantage d'un retard, d'une négligence, d'un oubli, plutôt que d'un désaccord grave avec l'orientation et l'action du SNEP (2).

Nous savons que tu mesures à sa juste valeur le rôle joué par le SNEP depuis de longues années dans la promotion et la défense de l'EPS et de ses enseignants, du sport scolaire (rappel des luttes menées autour du forfait d'AS, de la place de l'EPS dans le socle commun, aux examens, etc, etc,...), ainsi que dans l'aide quotidienne auprès des collègues qui nous sollicitent.

Cette reconnaissance du SNEP par la profession s'est en particulier exprimée à travers les 70 % des voix obtenues par notre syndicat lors des élections professionnelles de décembre 2008.

Ces résultats montrent que notre syndicalisme est largement compris et soutenu par la profession, parce qu'il est:

- exigeant et ambitieux sur les questions de l'école et de la place de l'EPS,
- en prise avec les préoccupations et revendications des personnels,
- revendicatif et porteur de propositions alternatives.

Répondre encore plus présent

En particulier, pour que l'Ecole reste un service public de qualité, pour que l'EPS et le Sport Scolaire y aient toute leur place, pour que notre métier évolue pour mieux répondre à la réussite de tous les élèves, nous avons besoin d'un SNEP à plein régime qui puisse informer, peser et mobiliser davantage, en particulier en ayant les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement.

L'importance du "plan social" dans la fonction publique, les suppressions d'emplois dans le secteur éducatif sont graves pour l'avenir du pays (parce que, paraît-il.), alors que notre gouvernement a pu trouver, il y a un an, des milliards d'euros pour "sauver les banques" sans aucune contrepartie sur le contrôle de leur activité il n'hésite pas à déclarer que "les caisses sont vides" pour un secteur si vital à la société ! Un an plus tard, on voit bien à qui a profité ce sauvetage et où sont les choix politiques actuels. Ces choix, nous les contestons, parce que les réformes actuelles ne cessent d'aggraver la situation du plus grand nombre de citoyens et de mettre à mal les services publics en général. De fait, ces "contre-réformes" organisent le développement inadmissible des inégalités et de l'injustice.

Ne plus attendre pour conforter le SNEP

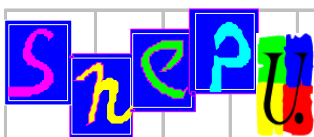
Concrètement, nous te sollicitons pour nous signifier à nouveau ton soutien, en nous renvoyant le bulletin de syndicalisation ci-joint. Tu choisis les dates d'encaissement et de l'étalement des chèques. Encore une fois, cet acte immédiat constitue, pour nous, un encouragement, mais pour toi le moyen de contribuer à l'existence d'un outil collectif original qui pèse et pèsera d'autant plus que chacun le renforcera.

Nous avons d'ailleurs adressé une invitation à se syndiquer à l'ensemble des collègues.

En outre, et c'est aussi la raison de cette relance aujourd'hui, en adhérant avant le 31 décembre, et même avec un encaissement différé et fractionné sur 2010, tu pourras bénéficier sur tes revenus 2009 de la réduction d'impôts de 66% attachée au paiement d'une cotisation syndicale.

Aussi, nous sommes convaincus que cette relance trouvera un écho favorable. D'avance merci.

Le bureau académique du SNEP de Strasbourg.....



66% de la cotisation déductible des impôts

IDENTITE sexe F M date de naissance / /19 ETABLISSEMENT D'AFFECTATION ou ZONE DE REMPLACEMENT

nom nom de JF prénom ADRESSE auxiliaire voie complément d'adresse code postal et localité

Table with 5 columns: CATEGORIE (PROF EPS, AGR Hors Cl., RETRAITE, PLC2 PROF, PCEA Agri, etc.)

ENVOI du BULLETIN adresse personnelle adresse établissement @dresse électronique (écrire lisiblement) fixe : mobile : 06

JE CHOISIS DE PAYER A partir du mois de : PAR : Chèque(s) à l'ordre du SNEP Indiquer le nombre (5 maxi) PAR : Prélèvement(s) automatique(s) Ma cotisation sera renouvelée automatiquement d'année en année. Je suis déjà en prélèvement automatique Je règle ma cotisation syndicale. Je joins un RIB et l'autorisation ci-dessous NB: Mise en paiement ou prélèvement les 5 du mois. Dernier dépôt de chèques ou prélèvement le 5 juillet. Prévoir votre nombre de paiements en conséquence.

COTISATIONS SNEP 2008-2009 Table with columns: Catég/Echelon, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11

- ◆ PLC2 : Prof EPS stagiaire - Prof de Sport stagiaire : 103 €
◆ PLC2 Agr : Agrégé stagiaire : 15€
◆ Stagiaire non reclassé : selon éch. de la catégorie d'origine
◆ Tps partiels : selon éch. et quotité 60€ minimum
◆ Abonnement bulletin : Non titulaire non réemployé : 40€ Etudiant (fournir un justificatif) 30€ Autres : 60€
◆ Vacataire - Contractuel - Congé parental - Disponibilité : 60€
◆ Congé formation : 100€
◆ CPA nouvelle formule : 50%, 70% ou 80% de la cotisation normale (selon votre CPA)
◆ Collègue exerçant en DOM, TOM : tarifs publiés localement incluant le supplément avion
◆ Etranger : ajouter supplément avion obligatoire (15€)

Cotisations Retraités

Table with 11 columns: Montant de la pension mensuelle, Grpe et Cotis (1-10)

Je ne souhaite pas recevoir de bulletin "papier" et être averti de la parution des bulletins à l'adresse électronique ci-dessus, afin de les télécharger sur le site du SNEP au format PDF. Je pourrais à tout moment changer d'avis et en informer le SNEP nat

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin. J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autor

date signature

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec l'organisme créancier. N° NATIONAL D'EMETTEUR 5 1 2 4 1 0

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR Nom, Prénom Adresse

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER S.N.E.P. 76 rue de Rondeaux